Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le

ID: 069-216900647-20231207-D2023_58-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE

COMMUNE DE CONDRIEU EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 06 DECEMBRE 2023

Le mercredi six décembre deux mille vingt-trois le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION, Maire.

<u>Membres présents</u>: Philippe MARION; Yves RACHEDI; Marie-Thérèse DARIER; Serge DREVON; Carmen SENTA-LOYS; Béatrice TRANCHAND; Youri LAROCHE; Sophie CETIN; Martine MOUTON; José GARCIA; Sandrine SALANEUVE; Jérôme MORGANT; Laura MOUNIER; Alexandre MARZUCCHI; Isabelle DESCHAMPS; Cécile MICHEL; Stéphane BOULAHBAS; Gaëlle FRERY-RIGALDIES; Magalie VEYRIER; Mégane ROMAND; Valérie MIGNOT; Éric MOUNIER

<u>Membres absents:</u> Annick SOUCHON-MARTINET; Kati SZAKAŁY; Jocelyn GABRY; Christian MEA; Sylvie DIANI

<u>Pouvoirs</u>: Annick SOUCHON-MARTINET à Philippe MARION; Jocelyn GABRY à Yves RACHEDY; Kati SZAKALY à Marie-Thérèse DARIER; Christian MEA à Béatrice TRANCHAND; Sylvie DIANI à Eric MOUNIER

Nombre de membres en exercice : 27 Nombre de membres présents : 22 Nombre de voix : 27

Date de Convocation: 29 novembre 2023

Secrétaire : Jérôme MORGANT

2023-58 - AIDE REGIONALE - OPTIQUE JUST'UN REGARD

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 1511-3;

Vu la convention entre la Région, Vienne Condrieu Agglomération et les Communes membres de l'intercommunalité, relative à l'aide « financer l'investissement de mon commerce de proximité » ;

Considérant que la société OPTIQUE JUST'UN REGARD a prévu la réalisation de travaux dans son commerce ;

Considérant que cette société a présenté une demande de subvention dans ce contexte;

Considérant que la demande de la Société OPTIQUE JUST'UN REGARD présente un montant de travaux de 44 240,40 € HT dont 20 000,00 € maximum sont éligibles à l'aide municipale ;

Considérant que si les demandes remplissent toutes les conditions requises, la Commune verse 15% du montant éligible ;

Considérant qu'il y a lieu en conséquence de statuer sur l'attribution des aides ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, décide,

Envoyé en préfecture le 12/12/2023 Reçu en préfecture le 12/12/2023 Publié le

ID: 069-216900647-20231207-D2023_58-DE

Article 1er : D'attribuer une aide d'un montant de 3 000,00 € à la Société OPTIQUE JUST'UN REGARD sous réserve des conditions posées à l'article 2 ;

Article 2 : De conditionner le versement de l'aide à la réalisation effective des travaux et à l'ouverture du commerce.

Pour extrait conforme,

Condrieu, le 07 décembre 2023

Le Maire,

Philippe MARION

Acte exécutoire:

- Transmis en Préfecture le :

- Enregistré en Préfecture le :

- Affiché le :

Le secrétaire de séance,

Jérôme MORGANT